



Consultation

concernant l'avant-projet de loi sur les communes (LC)

Merci de renvoyer ce questionnaire d'ici au **31 mars 2025**, par voie électronique, à l'adresse affaires-communales@vd.ch – ou par la poste à l'adresse suivante : Direction des affaires communales et des droits politiques, Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne.

Commune +6

Municipalité

Conseil communal ou général

Association ou organisation : Association cantonale vaudoise des Boursiers communaux - ACVBC

A titre individuel

Personne de contact :

Nom : Weber Prénom Fabrice

Adresse :Pestalozzi 1

NP : 1400 Commune :Yverdon-les-Bains

E-mail : wef@ylb.ch

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES GÉNÉRALES

Répartition des compétences

1.	Etes-vous d'accord avec la répartition des compétences entre le conseil communal ou général et la municipalité telle que prévue par le projet de loi ? Art. 30 P-LC	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<i>Commentaire :</i>	

Suspension et révocation des élus

2.	Les motifs pouvant conduire à la suspension ou à la révocation des élus vous semblent-ils pertinents ? Art. 127 et 128 P-LC	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<i>Commentaire :</i>	

Rôle des préfets

3.	Pensez-vous que le projet de loi octroie les outils adéquats aux préfets pour mener à bien leur mission d'accompagnement et de surveillance des autorités communales ? Art. 123 ss P-LC	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
----	---	---

	<p><i>Commentaire :</i></p>
--	-----------------------------------

Enquête administrative

4.	<p>La procédure de conduite et de suivi d'une enquête administrative vous apparaît-elle adéquate ?</p> <p>Art. 125 P-LC</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p><i>Commentaire :</i></p>	

Publications sur internet et pilier public

5.	<p>A. Faut-il rendre obligatoire la publication de certains documents sur internet par les communes ?</p> <p>Art. 7 P-LC</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p>B. Le cas échéant, faut-il permettre aux communes qui le souhaitent de renoncer au pilier public traditionnel ?</p> <p>Art. 7 P-LC</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis

	<p><i>Commentaire :</i></p>
--	-----------------------------------

CONSEIL COMMUNAL OU GÉNÉRAL

Récusation et transparence

6.	<p>A. Êtes-vous d'accord de supprimer l'obligation des conseillers de se récuser lorsqu'ils délibèrent de questions d'ordre politique, et non de nature administrative ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p>B. Pour davantage de transparence, faut-il prévoir que tous les conseils communaux et généraux doivent se doter d'un registre des intérêts (dont ils déterminent librement le seuil d'exigences) ?</p> <p>Art. 43 P-LC</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p>C. Faut-il rendre les registres des intérêts obligatoires pour les membres des municipalités ?</p> <p>Pas de changement dans le projet de loi</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p>D. Faut-il conserver le vote à bulletin secret ?</p> <p>Pas de changement dans le projet de loi (cf. art. 73 al. 5 P-LC)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p><i>Commentaire :</i></p>	

Droit à l'information des conseillers

7.	<p>Les règles relatives au droit à l'information des conseillers communaux et généraux vous semblent-elles suffisantes, notamment au regard de la loi sur l'information ?</p> <p>Pas de changement majeur dans le projet de loi (cf. art. 41 et 53 P-LC)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
<p><i>Commentaire :</i></p>		

Quorum

8.	<p>Etes-vous favorable à ce que l'atteinte du quorum par le conseil communal ou général soit uniquement vérifiée en début de séance, de telle sorte qu'aucune interruption ne puisse être causée par le départ ou l'absence de conseillers en cours de séance ?</p> <p>Art. 67 P-LC</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
<p><i>Commentaire :</i></p>		

Commission de recours en matière d'impôts communaux

9.	<p>Etes-vous d'accord avec la suppression de la commission de recours en matière d'impôts communaux et son remplacement par une procédure de réclamation auprès de l'autorité qui a rendu la décision (modification de la loi sur les impôts communaux)?</p> <p>Art. 45 ss P-LICom</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
----	---	---

	<p><i>Commentaire :</i></p>
--	-----------------------------------

MUNICIPALITÉ

Programme de législature

10.	<p>Etes-vous favorable à ce que toutes les municipalités vaudoises élaborent un programme de législature et une planification financière (dont la teneur variera en fonction de la taille de la commune) lors de chaque début de législature ?</p> <p>Art. 14 et 144 P-LC</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p><i>Commentaire : L'élaboration de la planification financière devrait être réalisée sur la base de la capacité réelle de la commune, et rester simple dans son application.</i></p>	

Formation

11.	<p>A. Le projet de loi prévoit que le Conseil d'Etat puisse fixer un niveau de formation minimum pour certains cadres de l'administration communale comme les secrétaires municipaux et les personnes responsables de la bourse communale, étant précisé que les formations seraient financées par le Canton. Etes-vous favorable avec ce principe ?</p> <p>Art. 25 et 35 P-LC</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p>B. Une formation minimale pour les conseillères municipales et les conseillers municipaux devrait-elle être mise sur pied et rendue obligatoire ?</p> <p>Pas de changement dans le projet de loi</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis

	<p><i>Commentaire : La formation pour les Boursiers ne devrait nullement être rendue obligatoire, mais rester facultative et optionnelle basée sur la liberté individuelle et les qualifications propres à chacun.</i></p>
--	--

Administration

12.	<p>A. Etes-vous d'accord avec le principe d'un taux d'activité minimum pour</p> <p style="padding-left: 20px;">i. les secrétaires municipaux ?</p> <p>Art. 25 P-LC</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p style="padding-left: 20px;">ii. les personnes responsables de la bourse communale ?</p> <p>Art. 26 P-LC</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p style="padding-left: 20px;">iii. les personnes responsables du service de l'urbanisme ?</p> <p>Art. 27 P-LC</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p>B. Cette règle devrait-elle s'appliquer à d'autres collaborateurs communaux ?</p>	<input type="checkbox"/> Responsable du contrôle des habitants <input type="checkbox"/> Responsable du service informatique <input type="checkbox"/> Autres <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p>C. Quel devrait être ce taux d'activité minimum ?</p>	<input type="checkbox"/> 50% <input type="checkbox"/> 40% <input type="checkbox"/> 30% <input type="checkbox"/> Fixé par le département selon la taille de la commune <input type="checkbox"/> Autre :
	<p>D. Cas échéant, jugez-vous pertinent que les communes puissent déroger au principe du taux d'activité minimum énoncé ci-dessus en se regroupant au sein d'un pôle administratif de compétences ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non

Art. 83 P-LC	<input type="checkbox"/> Sans avis
<p><i>Commentaire : Le taux d'activité du personnel communal relève de l'autonomie communale en matière de gestion du personnel. En relation avec les boursiers vaudois, le taux d'occupation peut dépendre de la formation acquise, des compétences métier, de l'environnement de travail, des spécificités de la commune, ainsi que de sa taille, autant d'éléments pouvant faire varier un taux d'activité à la baisse, comme à la hausse. Le titre de « responsable de la bourse communale » n'est pas approprié, le maintien du titre de « Boursier-ère communal-e » est sollicité, au même titre que le maintien des « secrétaires communaux ». Les responsabilités du Boursier sont plus étendues avec l'article 152 LC. Il s'agira de définir les responsabilités que cela implique, en cas de non respect des lois et des procédures par le politique communal par exemple. La possibilité doit pouvoir être confiée à une personne morale également (fiduciaire). La création de pôle administratif de communes peut engendrer des tensions en fonction des intérêts à défendre par commune.</i></p>	

COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Ententes intercommunales

13.	Etes-vous favorable à la suppression des ententes intercommunales au profit des autres formes de collaboration intercommunale (contrat de droit administratif et associations intercommunales) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
<p><i>Commentaire :</i></p>		

Association de communes

14.		
	<p>A. Etes-vous favorable à l'idée de contenir la taille des associations intercommunales en limitant le nombre de communes pouvant en faire partie, étant précisé que l'association intercommunale pourrait alors privilégier la voie du contrat de droit administratif avec les communes tierces ?</p> <p>Art. 87 P-LC</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input checked="" type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis

	<p><i>Commentaire :</i></p>	
	<p>B. Quel critère privilégieriez-vous pour restreindre la taille des associations (plusieurs choix possibles) :</p> <p>a. Un nombre maximal de communes par association intercommunale (p. ex 3, 5 ou 7)</p> <p>b. Fixer comme critère la population d'une commune (par exemple plus de 1'000 habitants) afin de pouvoir adhérer à une association intercommunale ?</p> <p>c. Fixer comme critère la part minimale de voix au conseil intercommunal dont doit disposer une commune (par exemple au minimum 10% des droits de vote) afin de pouvoir adhérer à une association intercommunale ?</p> <p>d. En plus de la part minimale du droit de vote, ne devrait-on pas imaginer un nombre de voix maximum (par exemple pas plus de 50%) que peut détenir une commune au sein de l'organe délibérant ?</p> <p>e. Autre(s) critère(s) ? (A indiquer dans le commentaire)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> A</p> <p><input type="checkbox"/> B</p> <p><input type="checkbox"/> C</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> D</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> E</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Sans avis</p>
	<p><i>Commentaire : ...e. La Région, sans être limitée à un district.....</i></p>	

Société régionale d'intérêt public

<p>15.</p>	<p>Pensez-vous que la création d'une structure institutionnelle souple permettant d'inclure des entités privées dans la gestion de politiques publiques communales, notamment dans les domaines de l'accueil de jour ou la gestion des forêts, soit opportune ?</p> <p>Art. 105 ss P-LC</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Plutôt oui</p> <p><input type="checkbox"/> Plutôt non</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Sans avis</p>
------------	--	--

	<p><i>Commentaire :</i></p>
--	-----------------------------------

FINANCES COMMUNALES

Le chapitre « Finances » du projet de nouvelle loi sur les communes reprend essentiellement les dispositions qui découlent de l'adoption du référentiel comptable MCH2 par les communes vaudoises. Le questionnaire se focalise donc sur les autres dispositions prévues par ce chapitre.

Crédit supplémentaire

16.	<p>Approuvez-vous la redéfinition des conditions permettant à la Municipalité d'engager un crédit supplémentaire ?</p> <p>Art. 141 et 142 P-LC</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
<p><i>Commentaire : Les conditions cumulatives de l'article 142 al.2 chiffres a et b paraissent trop restrictives dans la pratique. La compensation devrait pouvoir se faire sur des natures comptables à 2 positions plutôt que 3. Le seuil de compétence financière de la Municipalité n'est pas vraiment nécessaire, dans le sens que les crédits complémentaires sont validés par le législatif en cas de dépassement budgétaire. Si d'aventure ce seuil venait à être maintenu, il devrait être fixé par le Conseil communal et non limité à un pourcentage de la limite d'activation. A défaut, il s'agirait d'offrir un seuil pour large que celui limité à 25% du seuil d'activation des investissements, un taux de 50% maximal serait plus adéquat.</i></p>		

Plafond communal des emprunts

17.	<p>Approuvez-vous le remplacement du plafond d'endettement par un plafond communal des emprunts, tel que prévu par le projet ?</p> <p>Art. 161 et 162 P-LC</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
-----	---	---

	<p><i>Commentaire : L'on revient à la situation antérieure à 2015, où le plafond d'endettement des communes correspondait au plafond communal des emprunts. La prise en compte des cautionnements selon le risque est compréhensible. Mais le minimum de 5% pose question par exemple pour des cautionnements sur des sociétés dont le déficit est entièrement garanti par les collectivités publiques (ex les tl). Il en va de même pour ce qui relève des financements spéciaux.</i></p>
--	--

Mécanisme de maîtrise des finances communales

18.	<p>A. Etes-vous favorable au mécanisme de maîtrise des finances communales proposé pour concrétiser l'accord canton-communes de 2023 ?</p> <p>Chapitre X, Section VIII P-LC</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis</p>
<p><i>Commentaire : L'évaluation des réserves latentes doit pouvoir être prise en compte dans les indicateurs financiers. L'endettement des services autofinancés devrait être supprimés de l'endettement net.</i></p>		
	<p>B. Les critères de contrôle du mécanisme de maîtrise des finances vous paraissent pertinents ?</p> <p>Art. 163 et 164 P-LC</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis <input type="checkbox"/> Autres critères</p>
<p><i>Commentaire : Oui, à l'exception du chiffre c des articles 163 et 164 LC. Le taux de 2.5% de la moyenne sur 3 ans devrait être plus simple, à raison d'un minimum de 5%. Dans le calcul de l'endettement net, il convient de tenir compte des réserves latentes. Lettre e : les financements spéciaux présentent une avance. De nombreuses communes risquent d'être impactées, notamment pour celles qui suivent les recommandations de M. Prix.</i></p>		
	<p>C) Est-il suffisant que les critères de ce mécanisme portent uniquement sur les comptes ou devraient-ils également porter sur le budget ?</p> <p>Art. 163 et 164 P-LC</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis</p>

	<p><i>Commentaire : L'application du mécanisme sur les comptes est suffisant, car le budget reste une intention de dépenses limitées par les crédits accordés.</i></p>
--	--

Soustraction des mesures d'assainissement au référendum

19.	<p>Trouvez-vous pertinent de soustraire les mesures d'assainissement adoptées par une majorité des trois-quarts du conseil dans le cadre du plan financier de redressement au référendum facultatif (cette exception ne s'applique pas aux augmentations du coefficient d'imposition allant au-delà du taux moyen défini par la législation relative à la péréquation intercommunale, voir art. 30 al. 5)?</p> <p>Art. 164 al. 5 P-LC</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input checked="" type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis</p>
	<p><i>Commentaire : De manière générale, la population est souveraine et doit pouvoir se prononcer sur les mesures d'assainissement en cas de référendum facultatif, particulièrement sur le taux d'imposition communal quel que soit son taux actuel.</i></p>	

QUESTIONS GÉNÉRALES NON TRAITÉES PAR L'AVANT-PROJET DE LOI

Conseil général

20.	<p>Se justifie-t-il de conserver la possibilité pour les communes de moins de 1'000 habitants de se doter d'un conseil général ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis</p>
-----	--	--

	<p><i>Commentaire :</i></p>
--	-----------------------------------

Fusions de communes

21.	<p>A. Estimez-vous que le Canton devrait jouer un rôle plus actif dans l'accompagnement et la promotion des fusions de communes ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Plutôt oui <input checked="" type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<p>B. Le cas échéant, comment le Canton pourrait-il inciter davantage les communes à fusionner, respectivement faciliter les fusions (plusieurs choix possibles) ?</p>	<input type="checkbox"/> Proposer spontanément des projets de fusion dans les régions qui font le plus sens <input type="checkbox"/> Couvrir intégralement les frais relatifs aux études de fusion <input checked="" type="checkbox"/> Davantage subventionner les communes qui fusionnent <input checked="" type="checkbox"/> Simplifier le processus de fusion <input type="checkbox"/> Autres (à indiquer en commentaire)
	<p><i>Commentaire :</i></p>	

22.	<p>Quels sont les éléments qui vous pousseraient à envisager une fusion avec des communes voisines (plusieurs choix possibles) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Manque de relève à la municipalité <input checked="" type="checkbox"/> Difficultés financières <input type="checkbox"/> Intercommunalité partagée <input type="checkbox"/> Enjeux similaires <input type="checkbox"/> Perte d'autonomie <input type="checkbox"/> Projet cantonal
-----	--	---

	<i>Commentaire :</i>	
--	----------------------------	--

23.	Selon vous, quelle taille critique devrait avoir une commune à l'horizon 2040 afin d'être en mesure de délivrer des prestations de qualité à sa population tout en garantissant son autonomie ?	<input checked="" type="checkbox"/> Pas de taille critique <input type="checkbox"/> 1'000 habitants <input type="checkbox"/> 2'000 habitants <input type="checkbox"/> 3'000 habitants <input type="checkbox"/> 4'000 habitants <input type="checkbox"/> 5'000 habitants <input type="checkbox"/> Sans avis
	<i>Commentaire :</i>	

Limitation des mandats consécutifs de l'exécutif communal

24.	A. Faut-il limiter le nombre de mandats consécutifs que peuvent exercer les membres de la municipalité, afin de favoriser le renouvellement des autorités locales ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Plutôt oui <input type="checkbox"/> Plutôt non <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans avis
	<i>Commentaire :</i>	
	B. Quel devrait être le nombre de mandats consécutifs maximum pour les membres de la municipalité ?	<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input checked="" type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Sans avis
	<i>Commentaire :</i>	